

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 11/10/2023  
Reçu en préfecture le 11/10/2023  
Publié le 17 10 2023  
ID : 974-249740101-20231011-2023\_102\_BC\_8-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 9 octobre 2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF OCTOBRE** à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 12  
Nombre de représentés : 1  
Nombre d'absents : 3

**Secrétaire de séance** : Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

**OBJET**

**AFFAIRE N°2023\_102\_BC\_8**  
*École Artistique Intercommunale de l'Ouest (EAI O) : Convention de mise à disposition du Centre d'enseignements artistiques "Françoise Lallemand" de Plateau-Caillou*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE

Nombre de votants : 13

**NOTA :**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Le Président certifie que :

Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

- la convocation a été faite le :  
3 octobre 2023

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
16/10/2023

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2023**

**AFFAIRE N°2023 102 BC 8 : ÉCOLE ARTISTIQUE INTERCOMMUNALE DE L'OUEST (EAIO) :  
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CENTRE D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES  
"FRANÇOISE LALLEMAND" DE PLATEAU-CAILLOU**

Le Président de séance expose :

**I/ Rappel du contexte du projet de construction du centre d'enseignements artistiques  
« Françoise Lallemand »**

Suite au constat d'une offre en matière d'enseignements artistiques fragile et très inégale sur le territoire ouest, le TCO, par délibération du bureau communautaire du 3 octobre 2011, a acté la construction d'une école d'enseignements artistiques, équipement à vocation administrative et pédagogique dans le cadre du développement d'un rayonnement culturel et artistique de son territoire.

Malgré les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du chantier depuis 2019, la construction de l'équipement, dénommé Centre d'enseignements artistiques « Françoise Lallemand » conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2023, a pu reprendre en avril et devrait être livré en sa totalité en novembre 2023.

L'EAIO – Ecole Artistique Intercommunale de l'Ouest- met en œuvre la politique de déploiement des enseignements artistiques et culturels du TCO sur le territoire. Elle a pour mission de proposer un accès renforcé à la culture et aux arts aux habitants de l'Ouest. L'équipement accueillera des espaces dédiés à l'enseignement et à la pratique, et servira également de siège administratif et pédagogique au réseau de l'EAIO.

La surface totale de 1 060 m<sup>2</sup> du bâtiment est répartie comme suit:

- 265 m<sup>2</sup> pour l'espace d'accueil,
- 140 m<sup>2</sup> pour les locaux du personnel,
- 50 m<sup>2</sup> pour les services généraux,
- 346 m<sup>2</sup> pour l'enseignement musical,
- 178 m<sup>2</sup> pour la danse,
- 81 m<sup>2</sup> pour les arts plastiques.

À ces 1 060 m<sup>2</sup>, il convient également de rajouter 395 m<sup>2</sup> de surfaces extérieures et abritées dont 325 m<sup>2</sup> pour le stationnement.

Les regroupements ponctuels des équipes des différents lieux d'enseignement du réseau seront aussi organisés sur le site. Toujours dans le but de répondre aux besoins du territoire, cette nouvelle infrastructure sera un espace de rencontres entre les amateurs et les professionnels, un lieu, d'échanges et surtout de ressources : un lieu où l'excellence sera cultivée.

Il est proposé de mettre cet équipement à disposition de l'École Artistique Intercommunale de l'Ouest, structurée en régie autonome et personnalisée depuis 2013.

## **II /Calendrier prévisionnel d'ouverture du centre**

La livraison de l'équipement, l'installation des agents de l'EAIO et l'ouverture au public, se dérouleront selon le calendrier prévisionnel suivant :

Livraison du rez-de-jardin : août 2023

Levée des réserves pour le rez-de-jardin : septembre 2023

Installation du personnel de la régie sur site : début octobre 2023

Livraison complète de l'équipement : 15/11/2023

Inauguration : 29/11/2023

Levée des dernières réserves : décembre 2023

## **III/ Principales dispositions de la convention de mise à disposition**

La convention proposée prévoit la mise à disposition du centre d'enseignements artistiques Françoise Lallemand de Plateau Caillou, à l'EAIO, et définit les modalités administratives, techniques et financières de cette occupation.

### Objet de la convention

Le bien mis à disposition sera affecté à deux activités principales, qui sont les suivantes :

- Siège et bureaux administratifs de l'EAIO.
- Mise en œuvre des programmes prévisionnels d'ateliers d'enseignements artistiques.

### Redevance

Compte tenu du statut de l'EAIO qui est une régie avec une autonomie juridique et financière, la présente mise à disposition est soumise au paiement d'une redevance selon les modalités financières suivantes :

- Pendant les 3 premières années d'exploitation, aucune redevance ne sera réclamée par le TCO.
- Dès la 4<sup>e</sup> année d'exploitation, au prorata temporis s'il y a lieu, une redevance annuelle fixe d'un montant de 6 000 € (six mille euros) sera acquittée par l'EAIO.

### Durée de la convention

La présente convention de mise à disposition est conclue pour une durée indéterminée, pour toute la durée d'exploitation du bien par l'EAIO.

Avant la prise d'effet de la mise à disposition et le début de l'exploitation du bien, le TCO consent à l'EAIO qui l'accepte, une prise de possession anticipée du rez-de-jardin du bâtiment pour une occupation partielle et exclusive des bureaux administratifs. L'EAIO pourra y organiser ponctuellement des ateliers d'enseignements artistiques sous réserve de la validation de la possibilité d'accueillir du public par la commission de sécurité.

### Responsabilités et sécurité

La convention fixe les modalités de travaux, entretien et maintenance à la charge de chacune des parties.

Les locaux sont placés, en matière de sécurité, sous la responsabilité de la régie et de son représentant. La régie s'engage à souscrire aux assurances nécessaires au fonctionnement sécurisé de l'activité sur le site.

### Modalités de suivi

Afin de permettre un parfait suivi de l'activité développée et son adéquation aux ambitions intercommunales, deux réunions d'un comité de suivi associant les services du TCO et de la Régie seront programmées chaque année.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/09/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 12/09/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique

Envoyé en préfecture le 11/10/2023  
Reçu en préfecture le 11/10/2023  
Publié le 22/08/2023  
ID : 974-249740101-20231011-2023\_102\_BC\_8-DE



**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**Ouï l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER la convention de mise à disposition du centre d'enseignements artistiques Françoise Lallemand de Plateau-Caillou au profit de l'École Artistique Intercommunale de l'Ouest ;**
- **AUTORISER le Président à signer la convention ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

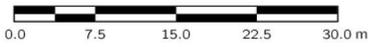
---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président

ANNEXE 2 - plan de situation EAIO

Envoyé en préfecture le 11/10/2023  
Reçu en préfecture le 11/10/2023  
Publié le  
ID : 974-249740101-20231011-2023\_102\_BC\_8-DE



- Données non contractuelles -  
Sources de données éventuelles :  
IGN, DGFIP, Collectivité

